AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0976
FR0000054470-FS0575

17 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2019, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank[1] (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 juin 2019, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 8 568 061 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,67% du capital et 6,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la réduction du nombre de titres empruntés par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 V du règlement général 5 457 052 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 60 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 6 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019, par exercice au prix unitaire de 68 € ;
- 90 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 9 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019, par exercice au prix unitaire de 72 € ;
- 70 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 7 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019, par exercice au prix unitaire de 76 € ;
- 200 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 20 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019, par exercice au prix unitaire de 80 € ;
- 30 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 3 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2019, par exercice au prix unitaire de 80 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 815 341 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 31 août 2021 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 191 006 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 870 732 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 672 845 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ; et
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 862 128 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023.

[1] Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).
[2] Sur la base d'un capital composé de 111 686 060 actions représentant 123 858 920 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 098 941 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2021, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3] ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2021, portant sur 454 619 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[4] ;
- 22 008 *promissory notes* portant sur 10 actions UBISOFT ENTERTAINMENT par *promissory notes*, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2021, portant sur 220 080 actions UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- 86 039 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 27 juillet 2022, par exercice au prix unitaire de 41,77 €[5] ; et
- 87 671 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2023, par exercice au prix unitaire de 70,90 €[6].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 75 165 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 27 septembre 2021 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

[3] Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

[4] Sur la base d'un delta de 0,750 (soit au maximum 606 061 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

[5] Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 86 039 actions).

[6] Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 87 671 actions).